



BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

La gestion d'un OSBL vous intéresse ?

**Devenez [ADMINISTRATRICE/EUR](#) sur le conseil
d'administration de l'APAMM-RS**

Droits et obligations du conseil d'administration	
Pouvoirs :	Obligations :
<ul style="list-style-type: none">• détermine les orientations stratégiques ;• veille à la mise en œuvre de la stratégie ;• embauche, évalue et contrôle les actions de la direction ;• engage la responsabilité de l'organisme par ses actions ;• nomme et révoque le président du CA et autres postes du comité exécutif ;• exige toutes les informations nécessaires.	<ul style="list-style-type: none">• fait respecter la mission et les objectifs ;• rédige ou approuve différents documents comptables, dont les prévisions budgétaires ;• convoque les assemblées générales des membres ;• coopte les nouveaux administrateurs ;• respecte la confidentialité des informations qui lui sont transmises ;• répond aux questions des membres à l'occasion des assemblées.• Le CA tient 7 réunions régulières par année, les mardis soirs.• Le mandat est pour 2 années.

Pour plus d'information :

contactez Patricia Arnaud – 450.766.0524